

ASSOCIATION DES AMIS NATURISTES DE MONTALIVET (ANM – ex APB)

(Association Loi 1^{er} Juillet 1901, Sous-Préfecture Lesparre,
n° W334001192, 27.7.61, Mod. JOA 10.11.2018, n° 00315)

Président : Christian SIMON, 22 Avenue FOCH, 94160–SAINT-MANDE (FRANCE)
06.09.92.44.72 – ou Gascogne 32

pour adhésions et envois de règlements :, envoyer à : ANM chez Jocelyne VERNILLET, 42
Rue Paul Louis Courier, 51000 Chalons en Champagne Tél. 06.61.72.34.55,
ou Medoc 70 bis, e-mail : dju2@free.fr
site ANM : <http://www.anm-montalivet.fr>

ou règlement adhésion par CB sur Helloasso (sur notre site)

Compte rendu de l'Assemblée générale du 13 aout 2019 **Home télé du CHM**

147 présents, et 31 pouvoirs reçus, soit 178 présents ou représentés.

A. Rapport moral:

1. Travaux de l'association automne hiver 2018/2019:

- Les contrats: nombreux allers et retours avec Sète car il y avait des points inacceptables.
- Intervention de notre avocat qui a rendu une consultation écrite.
- Négociations sur les redevances: après avoir décellé de nombreuses erreurs, il a fallu ramener la Socnat à une raison plus juste et équitable. Les gains par rapport à ce que la Socnat demandait au départ:
 - 175€ en moins en moyenne pour les MH et caravanes (sauf terrains nus : - 62€)
 - 217€ en moins en moyenne pour les bungalows.
- Bail avec la mairie et contrat avec l'ONF : mal négociés par M C Alaux, ancien PdG, qui a privilégié ses intérêts propres pour la Socnat en ne défendant pas suffisamment les propriétaires à l'année. En cours de rédaction, et à notre demande, un avenant au bail pour nous garantir une reprise par la mairie en cas de défaillance pour X raisons de la Socnat. Bail de 18 ans, ce qui est une grande garantie. Et redevance indexée sur un indice INSEE stable.
- MH et caravanes : à surveiller : les haies (retour au sauvage et moins de coupe rectiligne), abris de jardin de 5m², dalles à retirer au moment de la vente ;
- Bungalows : distinguer l'entretien (pas de déclaration à la Socnat) des travaux (déclaration à la Socnat et/ou à la mairie suivant l'importance de ces travaux). Voir le bureau de conformité .
- Explications sur le PLU + la réglementation du CHM qui ne peut être que plus restrictive.
- Cahier des prescriptions techniques : en rédaction depuis 2 ans, il a été conclu dans la précipitation, ce qui a entraîné des éléments inacceptables. En cours de ré écriture, et nous avons déjà obtenu plus de choix dans les options de matières pour les gouttières, huisseries, etc... le PVC étant accepté ainsi que

les volets roulants à condition que l'enrouleur soit posé à l'intérieur ou dans l'épaisseur de la structure en bois du bungalow.

2. Chantiers été 2019 :

- Tarifs séjour chez à revoir, forfaits à revoir, etc. Nous allons demander l'augmentation du nombre de forfaits. Actuellement 1 (obligatoire au minimum), 4 et 6. Nous allons demander : 2, 3 et 5 plus un tarif dégressif pour les personnes au-delà de 6, et pour les enfants de 12 à 16 un tarif préférentiel.
- Forfaits avec changements : nous demandons depuis des années que les forfaits soient substituables. Exemple : A , B, C et D, forfait 4 personnes. C et D ne restent que 15 jours. E et F devraient pouvoir rentrer à leur place contre remise à l'accueil des badges de C et D, alors qu'actuellement ils doivent s'acquitter d'un séjour chez. Nous préconiserons des badges électroniques.
- Forfaits eau à revoir : nous préconisons un forfait comprenant un abonnement, les frais de relevé et d'entretien du compteur, et un forfait volumétrique de base (5 m3), le reste à la consommation réelle.
- Liberté de recevoir des amis le soir (actuellement limitation aux mêmes personnes une fois par semaine) de 19 h à 22 h.
- Gratuité pour une journée avec une nuit.
- Maintien des cartes de 14 nuitées.

3. Compte rendu de l'AG Socnat :

- Rappels sur la démission de M C Alaux, et remplacé par M A Hénin.
- Son absence à l'AG. La présence du responsable financier qui a répondu aux questions financières.
- Chiffres clés :
 - CA du CHM : 10.700.000 en stagnation
 - CA la Genèse : 830.000 en légère hausse
 - CA Les Clapotis : 500.000 en stagnation
 - La Vie au Soleil (revue) : 130.000 en baisse
 - Loyers commerçants : 185.000 stable
 - Charges d'exploitation en hausse (salaires) de 4.6%
 - Charges externes augmentent de 338.000 (loyers calculés prorata temporis)
 - Résultat net : 2.000.000
 - Toujours 1.000.000 de frais de siège ! pour lesquels nous avons des informations non satisfaisantes
 - Trésorerie qui remonte (10.000.000) dans le groupe rapporte 256.000 d'intérêts et l'emprunt qui reste à la Socnat coûte 157.000 d'intérêts....
- Les opérations financières de restructuration : les gros points noirs :
 - Rachats de sociétés (Canvas,AMAC, Vacanselect, etc...) ont entraînés des emprunts et des restructurations financières. En gros il y a un endettement du groupe Vacaneselect (le groupe a pris le nom de la société rachetée car elle est hollandaise... donc un siège en Hollande-Rotterdam- où la fiscalité est beaucoup plus avantageuse qu'en France) pour une somme de près de 900.000.000
 - Le plus inquiétant est que toutes les actions des sociétés du groupe ont été données en garantie aux banques participant à ces restructurations, banques d'ailleurs souvent exotiques.... Basées au Japon par exemple...),

si bien qu'en cas de déconfiture de la Socnat, son capital serait entre les mains de banques....

- Explications sur l'agrément dans une SA et l'actuel refus du PDG d'agréer de nouveaux actionnaires. Explications sur ce qui sera à nouveau proposé à M Hénin lors de sa rencontre en octobre prochain, vouloir créer un actionnariat pour que tout propriétaire puisse participer à la gestion du CHM (afin de substituer l'impossibilité d'être en copropriété).
4. Points divers : le budget de 50.000 alloué par M Alaux en 2018 à la place de distribution de dividendes, à fait l'objet d'une demande chiffrée auprès des associations. L'ANM a demandé l'installation d'une vingtaine de bancs dans le CHM pour faciliter les promenades, l'achat de 3 golfettes électriques dont deux en libre service avec monnayeur à cartes, et une à la demande des personnes à mobilité réduite pour être déplacées par un saisonnier dans le CHM (centre co, thermes, plage, etc.)

B. Rapport financier : chiffres arrondis

1. ANM : Recettes cotisations 7245€ (483 adhérents), produits financiers 23€ , dons 397€. Dépenses : fournitures de bureau, timbres, enveloppes, sorties annuelles 2000€, Frais d'avocat supportés par l'ANM seule 2720€. Bénéfice dégagé 2930€
2. CLN : subventionné par l'ANM . Recettes (ventes de timbres FFN) 280€ Dépenses dont animations et cotisation FFN 1018€. Perte 738€
3. Soldes des comptes : CC : 9922€, Livret A : 2307€.
4. Actions détenues : l'ANM acheté en 2018 14 actions et en possède 342, soit 34900€ en valeur comptable, et 54720 en valeur marchande (160€ l'une)
5. Budget prévisionnel : ANM 7210€ de recettes et 3000€ de dépenses, donc un excédent prévisionnel de 4210€ CLN 1370€ de dépenses.

C. Renouvellement au CA : 4 sortants (S. Mangonneaux, A. Lepeltier, J. Vernillet et J. Brafman). 3 se représentent, S Mangonneaux arrêtant pour convenances personnelles. Se présente aux suffrages Josette Fort, qui se présente à la salle.

D. Vote des résolutions :

- Résolution 1 sur le rapport moral : vote à l'unanimité.
- Résolution 2 sur le rapport financier : vote à l'unanimité.
- Résolution 3 sur l'élection au CA, votre groupé, vote à l'unanimité.
- Résolution 4 sur le pouvoir donné à un membre du CA pour effectuer toutes les démarches administratives utiles concernant cette AG.

E. Parole à la salle : présence du Directeur G Lamure et Aurélie son assistante, et de M Trijoulet, 1^{er} adjoint au maire et en charge du CHM.

Nombreuses questions de la salle auxquelles ils répondent. Tous les thèmes ont été abordés : bail avec la mairie, avenant au bail, garantie donnée par la mairie en cas de défaillance de la Socnat, arbres au Chm, haies, entretien, coupe annuelle, circulation des voitures et des véhicules CHM ou autres, parking extérieur, chiens, vélos, enfants,

bruit la nuit, animations au Centre Co, piscines, etc.

Fin à 12.30 par un pot de l'amitié.

Christian SIMON
Président ,pour le compte du CA